



Consignation de la différenciation

Nom de l'élève:

Centre
de services scolaire
de Montréal

Québec 

QUELLE EST L'INTENTION DE CE DOCUMENT ?

Afin de déterminer les mesures de soutien nécessaires à la progression de tous les élèves, il est **essentiel de consigner les mesures mises en place tout au long du processus d'apprentissage de l'élève**. Voici donc un outil pour vous soutenir dans cette consignation.

QUELS SONT LES PRINCIPES CLÉS DE L'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES DEVANT ÊTRE RESPECTÉS ?

L'utilisation de ce document doit s'inscrire dans les balises de la politique d'évaluation des apprentissages (MEQ, 2003). Le processus d'évaluation s'effectue de façon continue, en recueillant des traces d'apprentissage variées, et ce, de façon régulière. Ces mesures de soutien doivent donc être tentées et leur pertinence doit être validée en ce sens. Le jugement global de fin d'étape se dessine à l'aide de toutes les traces prises au cours du processus d'évaluation.

Le recueil de traces variées d'apprentissage (productions, observations et conversations) prend également tout son sens, afin d'actualiser le plein potentiel des élèves. Cela donne ainsi des pistes intéressantes dans le soutien à mettre en place et dans les traces les plus pertinentes à recueillir pour certains élèves (par exemple, permettre à l'élève de répondre à l'oral en contexte de Lire des textes variés).

Cela implique également que les contextes de prise de traces doivent être variés : seul, en dyade, en équipe, en conversation, en entretien avec un intervenant, etc. Tous ces contextes sont valables pour le recueil de traces et offrent également des pistes intéressantes dans le soutien à mettre en place (par exemple, expliquer les étapes de sa résolution de problème mathématique à un pair plutôt que l'écrire).

Bien qu'il soit nécessaire de proposer des tâches globales qui évaluent tous les critères d'évaluation, le fait de porter son regard et son jugement sur un seul critère d'évaluation lors d'activités comporte aussi des avantages. Annoncer ce critère et les attentes associées en début de tâche est un principe essentiel. En effet, cela permet à l'élève de se centrer sur un élément dans une tâche plus complexe et permet à l'intervenant de voir quel(s) critère(s) d'évaluation posent davantage de défis pour l'élève et ainsi, proposer les bonnes mesures de soutien, de même que les interventions adaptées.

COMMENT UTILISER CE DOCUMENT ?

Nous vous suggérons de discuter des mesures à mettre en place **en concertation** : ex. titulaire de classe et orthopédagogue et/ou enseignant(e)-ressource et/ou enseignant(e) en soutien linguistique et/ou orthophoniste. Lorsque l'on constate **que les mesures tentées aident l'élève à apprendre et relèvent un caractère indispensable, qu'elles lui permettent de développer, d'exercer et de démontrer sa compétence, il est nécessaire de les consigner au PI**. Ainsi, sans l'utilisation de la ou des mesures, il serait impossible pour l'élève de répondre aux exigences d'un ou de plusieurs critères d'évaluation des apprentissages.

Les mesures **mises en place doivent également être réévaluées**, afin de déterminer si elles sont toujours nécessaires à la réussite de l'élève. En effet, au fil des apprentissages, il est possible que certaines mesures ne soient plus indispensables. Il est donc essentiel de tenter l'estompage, à plusieurs reprises, dans différents contextes et à l'aide de différentes tâches plus ou moins complexes.

QUE FAIRE AVEC LES MESURES AYANT DE L'INCIDENCE SUR LE JUGEMENT (NOTE) ?

Il est nécessaire de **débuter par les mesures n'ayant pas d'incidence sur le jugement (note)**, pendant une période suffisamment longue. Si ces mesures ne sont pas suffisantes, mieux vaut soutenir l'élève avec des mesures ayant une incidence sur la note que de le laisser en situation de besoin. De plus, si un élève se trouve en panne de façon momentanée, il est toujours possible d'offrir ce type de mesure si cela lui permet de progresser dans la tâche. Si l'on perçoit que cette mesure demeure nécessaire à la progression de l'élève, il sera éventuellement important de l'inscrire au plan d'intervention.

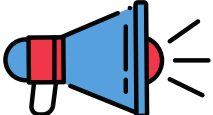
Les mesures ayant de l'incidence sur la jugement (note) **ne peuvent être mises en place lors d'épreuves uniques ni aux épreuves obligatoires en français**. Il est cependant possible de les mettre en place dans tout autre cas, si nécessaire au progrès et/ou à la réussite de l'élève.

Dans le cas où des mesures sont mises en place de manière récurrente et impossible à estomper, référez-vous au guide d'accompagnement pour connaître l'effet des mesures sur le jugement global.

ÉPREUVES MINISTÉRIELLES

En contexte d'épreuves ministérielles, il est nécessaire de respecter les conditions de passation. De plus, des mesures de flexibilité et/ou des mesures adaptatives peuvent être offertes aux élèves en ayant le besoin.

Le tableau suivant présente les épreuves ministérielles où les mesures ayant une incidence ne peuvent être appliquées à l'exception de l'épreuve en mathématique au primaire tel que stipulé dans le guide de passation de l'épreuve.

Épreuves ministérielles	Français	Mathématique	Anglais	Histoire	science	Poids dans le résultat final
Épreuves uniques (à sanction)						
5e secondaire	⊘	NA	⊘	NA	NA	50%
4e secondaire	NA	⊘	NA	⊘	⊘	50%
Épreuves obligatoires						
2e secondaire	⊘	NA	NA	NA	NA	20%
6e année primaire	⊘	✓	NA	NA	NA	20%
4e année primaire	⊘	NA	NA	NA	NA	20%
	Les guides de passation des épreuves prévalent sur ce tableau. Consultez ces documents annuellement.					
	Dans tous les contextes autres que les épreuves ministérielles, la personne enseignante peut aider l'élève en tout temps.					

AUTRES INFORMATIONS

Nous vous rappelons que ce document est non exhaustif. D'autres mesures pourraient y être ajoutées. Afin de baliser vos réflexions, à savoir si une mesure pourrait, ou non, avoir une incidence sur le jugement, veuillez vous référer au document Différenciation pédagogique: Soutenir tous les élèves pour favoriser leur réussite éducative, au chapitre 5 du guide de gestion de la sanction des études ainsi qu'aux différentes Info-sanction. Vous y trouverez également la liste des mesures d'adaptation permises, même en contexte de sanction des études.

ATTENTION !

Toutes mesures mises en place pour répondre aux besoins de l'élève doivent d'abord faire l'objet **d'un enseignement, d'un modelage et d'une régulation**.

De plus, il est nécessaire de **viser l'estompage de l'utilisation des mesures ayant une incidence** dans la perspective où **il ne sera pas possible de les mettre en place en contexte d'épreuves ministérielles**. L'estompage d'une mesure doit **être planifié et fait de manière progressive**. Un plan d'estompage devrait donc être dans le dossier de l'élève.

MESURES UNIVERSELLES – À METTRE EN PLACE POUR TOUS LES ÉLÈVES

AUCUNE INCIDENCE SUR LE JUGEMENT GLOBAL

MESURES DE FLEXIBILITÉ DANS TOUTES LES MATIÈRES, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

*Spécification : Il est primordial de consulter les guides d'administration des épreuves pour valider les mesures adaptatives permises. De plus, en contexte d'épreuves ministérielles, l'élève doit être autonome au regard des diverses mesures de soutien. Certaines mesures de flexibilité seront alors considérées comme des mesures d'adaptation et devront être consignées au PI.

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

Diminuer le nombre de questions en éliminant celles qui ont la même intention pédagogique.

Offrir des choix de tâches dans des contextes variés (à l'oral, à l'écrit, en dyade, en équipes, etc.) qui atteignent la même intention pédagogique, le même niveau de complexité et les mêmes critères d'évaluation.

Différencier la phase de préparation à la tâche et d'objectivation selon les besoins des élèves (ex. : offrir un moment d'enseignement supplémentaire de préparation à la tâche en sous-groupe ou permettre à certains élèves de se mettre rapidement à la tâche, enseigner le vocabulaire qui n'est pas lié à la discipline, etc.).

Lire les questions dans toutes les disciplines.

Permettre l'utilisation de la langue de son choix, (annoter un texte, associer des mots de vocabulaire, brefs échanges entre élèves, etc.) lors des tâches.

Permettre l'utilisation d'un dictionnaire de traduction (papier ou numérique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix (avec l'ajout d'un tiers temps sans qu'il soit noté au PI).

Offrir le choix de l'utilisation d'un outil technologique (ex. : utilisation d'un logiciel de traitement de texte sur ordinateur ou tablette).

*Spécification : Pour les balises concernant les outils d'aide à la lecture et l'écriture, voir les tableaux subséquents.

Utiliser un mur de mots, des mots-étiquettes, etc.

Permettre l'utilisation des dictionnaires usuels, spécialisés ou numériques (incluant Eurêka! et Usito), grammaires ou codes grammaticaux, liste orthographique, tableaux de conjugaison, un lexique offrant une définition et des synonymes plus accessibles que ceux du dictionnaire), ou tout autre outil habituellement utilisé en classe.

*Spécification : Sauf en mathématique, en science et technologie et en univers social lors des épreuves ministérielles.

Utiliser un éclairage spécial.

Permettre des pauses durant la tâche (ex. : 10 minutes de travail, un arrêt).

Offrir du matériel de régulation du temps (un chronomètre, le sablier, minuteur).

Offrir du matériel de régulation sensorielle (ballon d'exercices, coussin gonflable, poids proprioception «lézard», balle anti-stress, etc.).

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT: LIRE DES TEXTES VARIÉS

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

Mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI (flexibilité pédagogique). Si ces mesures sont essentielles à la réussite pour un élève, il est nécessaire de lui offrir et de l'inscrire à son PI.

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

Formuler dans d'autres mots sans donner d'informations supplémentaires.

Proposer aux élèves de lire les questions avant de faire leur lecture du texte (définir l'intention de lecture).

Permettre l'utilisation d'un dictionnaire de traduction (papier ou numérique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix.¹

Remettre à l'élève une question à la fois.

Accepter que l'élève surligne les éléments d'informations explicites dans le texte au lieu de les réécrire en vue de répondre aux questions.

Accepter que l'élève écrive des mots-clés (dans la langue de son choix) ou des dessins dans la marge pour résumer le paragraphe lu.

Dans une tâche numérique, accepter l'utilisation de l'outil de recherche (Ctrl+F) pour chercher un mot-clé choisi par l'élève en lien avec la question.

Permettre l'utilisation d'une règle de lecture.

Permettre à l'élève de se faire lire le texte (par un pair ou un intervenant (1re à 3e année)).²

Mettre à disposition des organisateurs graphiques pour résumer les idées d'un paragraphe et/ou d'un texte.

Autre:

¹ En conformité avec l'info-sanction 21-22-18.

² Voir le Document de soutien à l'enseignement et à l'évaluation de la lecture au 1er cycle pour plus de détails à ce sujet : L'évaluation en lecture au 1er cycle peut s'effectuer à l'aide de trois aspects : le décodage, la compréhension des textes lus par l'élève et la compréhension de textes lus par la personne enseignante.

POUR LES ÉLÈVES DE 3e ANNÉE: L'aspect du décodage n'apparaît plus dans les apprentissages à effectuer à la première année du 2e cycle (3e année), mais pour certains élèves, cet aspect demeure toujours un défi. Nous suggérons fortement de leur offrir une intervention intensive sur cet aspect et de débiter la compensation avec la fonction d'aide de synthèse vocale (par exemple, avec le logiciel Word Q ou autre). Le recours à la synthèse vocale est une mesure adaptative possible jusqu'à la diplomation, sans impact sur la note de l'élève. Comme l'apprentissage de l'utilisation de la fonction d'aide de synthèse vocale peut prendre un certain temps, il est bien évidemment suggéré de poursuivre la lecture à l'élève par un intervenant ou par un pair et d'effectuer l'évaluation de l'élève de 3e année en utilisant le même barème de note qu'au 1er cycle, soit la cote : C (65 % - 69 %) - élève à risque. Nous ajustons cependant le sens des termes « bon décodeur » et « bon comprendre » pour les élèves de 3e année. Référez-vous au Document de soutien à l'enseignement et à l'évaluation en lecture au 1er cycle pour plus d'informations à ce propos.

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT: LIRE DES TEXTES VARIÉS

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

À consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer, mesures d'adaptation

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

Offrir la synthèse vocale (vers la 3^e année et plus).

*Spécification : Il est nécessaire de poursuivre le développement de l'identification de mots et de la fluidité, même si cette mesure est offerte.

*Spécification : Dans le contexte où l'on souhaite que la trace soit une production (tâche de type « papier-crayon »), la synthèse vocale est toujours suggérée en premier lieu, cependant l'intervenant peut lire sans intonation le texte à l'élève en cas de non disponibilité ou de non fonctionnement de l'outil technologique.

Offrir des capsules vidéo avec interprétation en langue des signes québécoise (LSQ) ou interprétation orale de documents écrits incluant les questionnaires (interprétation LSQ).

Accorder tiers temps de plus

– offert avant: pour lire le texte à l'école avant le début de la tâche et/ou pour une préparation supplémentaire à la lecture;

– offert après: pour compléter la tâche entreprise.

*Spécification : Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). Il est impératif de planifier aussi un plan d'estompage pour cette mesure. En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.

Permettre à l'élève de répondre aux questions à l'oral ou en LSQ (manuscrites par l'intervenant, à l'aide d'une reconnaissance vocale ou par enregistrement audio/vidéo).

*Spécification: Dans le contexte où l'on souhaite que la trace soit une production (tâche de type « papier-crayon »).

Permettre à l'élève de compléter sa réponse écrite en formulant des ajouts à l'oral ou en LSQ (manuscrites par l'intervenant, à l'aide d'une reconnaissance vocale ou par enregistrement audio/vidéo).

Autoriser la passation de l'épreuve dans un endroit isolé avec surveillance.

Donner droit à l'utilisation d'un appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné).

Permettre l'utilisation de coquilles anti-bruit : Consultez le document *Les coquilles anti-bruit* (Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec) pour plus de précisions en lien avec cette mesure adaptative.

Offrir l'utilisation d'une fonction d'assistance pictographique (ex.: Lexibar, Word Online).

Autre:

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT: LIRE DES TEXTES VARIÉS

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement global

À consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer

Permet à
l'élève de
progresser

Tentée,
mais ne
permet
pas à
l'élève de
progresser

Associer des questions ou des blocs de questions à des paragraphes, à des sections du texte.

Donner des explications supplémentaires afin de faciliter la compréhension des questions ou du texte.

Permettre à l'élève de se faire lire le texte par un pair ou un intervenant (4^e année et plus), car l'élève n'est pas en mesure d'utiliser une synthèse vocale.

*Spécification: Dans le contexte où on souhaite que la trace soit une production (tâche de type « papier-crayon »).

Reformuler ou résumer l'information pour l'élève, en lien avec les éléments qui sont à comprendre.

Questionner l'élève en vue d'orienter sa compréhension.

Reformuler les questions de compréhension pour l'élève.

Retirer systématiquement les questions touchant un critère d'évaluation spécifique.

Donner des textes plus simples (ex. : phrases simples, phrases répétitives, syntaxes plus près du langage oral que du langage écrit, lexique courant et familier, sujet familier et connu, liens assez directs entre le texte et les images, etc.).

Autre:

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT: ÉCRIRE DES TEXTES VARIÉS

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

Mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI (flexibilité pédagogique). Si ces mesures sont essentielles à la réussite pour un élève, il est nécessaire de lui offrir et de l'inscrire à son PI.

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

Offrir le choix de l'écriture cursive, scripte ou par logiciel de traitement de texte sans activation du correcteur.

*Spécification : Il est recommandé de permettre l'écriture par l'élève ou par la personne enseignante en attendant que l'élève s'approprie les aides technologiques.

Questionner l'élève pour l'aider à clarifier ses idées à l'étape de planification du texte et de révision (poser des questions générales)

Mettre à disposition des organisateurs graphiques à l'étape de la planification.

Noter pour l'élève les mots-clés dans son plan de texte en portant une attention à ce qui a été noté en phase de préparation.

Permettre à l'élève de dire ou enregistrer sa production avant de l'écrire.

Accepter que l'élève se fasse lire son texte à voix haute par un pair, sans que ce dernier émette des commentaires, avant la révision ou la correction.

Permettre l'utilisation du dictionnaire de traduction (papier ou numérique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix.¹

Permettre l'utilisation des dictionnaires usuels, spécialisés ou numériques (incluant Eurêka! et Usito), grammaires ou codes grammaticaux, liste orthographique, tableaux de conjugaison ou tout autre outil habituellement utilisé en classe.

Autoriser l'utilisation d'un des dictionnaires électroniques suivants :

- Dictionnaire Lexibook D600F
- Dictionnaire Larousse DFL675
- Dictionnaire Le Robert numérique.

Autre:

¹ En conformité avec l'info-sanction 21-22-18.

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT: ÉCRIRE DES TEXTES VARIÉS

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

À consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer, mesures d'adaptation

Permet à
l'élève de
progresser

Tentée,
mais ne
permet
pas à
l'élève de
progresser

Accorder un tiers temps de plus

- offert avant : pour une préparation supplémentaire à l'écriture;
- offert après : pour compléter la tâche en cours.

*Spécifications : Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). Il est impératif de planifier aussi un plan d'estompage pour cette mesure. En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.

Permettre l'utilisation d'une rétroaction vocale ou en LSQ (par une interprétation fidèle au style et au texte écrit par l'élève).

Autoriser l'utilisation d'un outil technologique avec la fonction d'aide vérificateur grammatical, lexical et syntaxique. (ex : Antidote, correcteur-vérificateur de Word).

Autoriser l'utilisation d'outil d'aide technologique avec la fonction d'aide prédicteur de mots orthographique et phonologique.

Autoriser l'utilisation d'une fonction d'assistance pictographique (ex. : Lexibar, Word Online).

Donner le droit à un appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné).

Autoriser l'utilisation de la synthèse vocale ou de capsules vidéos avec interprétation LSQ ou orale des textes à lire en préparation à la tâche d'écriture.

Permettre l'utilisation de coquilles anti-bruit: Consultez le document *Les coquilles anti-bruit* (Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec) pour plus de précisions en lien avec cette mesure adaptative.

Autre:

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT: ÉCRIRE DES TEXTES VARIÉS

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement global

À consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer

Permet à
l'élève de
progresser

Tentée,
mais ne
permet
pas à
l'élève de
progresser

Scripter le texte pour l'élève (écrire textuellement ce que l'élève dicte).

Autoriser l'utilisation d'une reconnaissance vocale.

Permettre à l'élève de faire un enregistrement audio ou vidéo du texte.

À la suite d'un enseignement et de la modélisation répétée, effectuer les étapes de rédaction avec/pour l'élève en lui fournissant une rétroaction directe (pratique guidée constante).

Offrir une rétroaction directe et immédiate à l'élève pour réajuster le texte et/ou rappeler les règles et stratégies enseignées.

Diminuer constamment les exigences associées à certains critères (ex : au 3^e cycle, demander un nombre très limité de phrases, ce qui permet peu de voir la cohérence entre les idées, ne demander que de courtes phrases simples, sans autre ponctuation que la majuscule et le point, exiger systématiquement qu'une seule partie du texte, ne pas maintenir d'exigence quant à l'orthographe d'usage et/ou grammatical, etc.).

Fournir des modèles précis de phrases à réutiliser dans des endroits prédéterminés du texte.

Fournir un plan complété.

Permettre à l'élève de réaliser sa production en lien avec les consignes de la tâche en langue des signes et de l'enregistrer sur vidéo.

Autre:

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

Mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI (flexibilité pédagogique). Si ces mesures sont essentielles à la réussite pour un élève, il est nécessaire de lui offrir et de l'inscrire à son PI.

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

Lire et relire la situation-problème et les consignes avec l'élève (ou utiliser une synthèse vocale ou une version vidéo pour les élèves avec une déficience auditive).

Offrir la possibilité de justifier son raisonnement à l'aide de différents supports (à l'oral en dictant à un intervenant, en utilisant un outil de dictée vocale, en enregistrant sa réponse sur un outil d'enregistrement audio ou à l'écrit).

Au primaire, pour la compétence Résoudre et Raisonner, l'élève peut, en tout temps, exprimer sa solution tant à l'oral qu'à l'écrit, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI.

Au secondaire, si l'élève ne peut qu'utiliser l'oral pour exprimer son résultat dans l'une et l'autre des compétences, il est possible d'avoir un scribe en l'inscrivant au PI.

Permettre à l'élève d'appliquer son raisonnement à l'aide de différents modes de représentation (objets, matériel de manipulation, mots, symboles ou expressions numériques, grilles, tableaux, dessins ou schéma, diagramme, figure) et de processus personnels.

En contexte de résolution de problème, vérifier la compréhension de l'élève en lui demandant de reformuler oralement la tâche dans ses propres mots.

En contexte d'apprentissage, jouer sur les variables didactiques (Ex. : varier la nature et l'ordre de grandeur des nombres) et soutenir l'élève par des questions neutres afin de l'amener à faire des liens vers des concepts ou des processus plus élaborés (ex. de questions neutres : Que feras-tu si je modifie ceci (changer une donnée) ? - Montre-moi.).

*Spécification : Cette mesure devient une mesure avec une incidence sur la note pour la composante: *Application des concepts et des processus mathématiques requis* si les variables didactiques proposées sont en deçà des attentes de cycle de manière récurrente.

Permettre l'utilisation d'une feuille quadrillée pour effectuer les opérations.

Proposer des contextes variés de résolution de problème (problèmes imagés, purement mathématiques ou qui impliquent peu de lecture).

Expliquer le vocabulaire et le contexte non mathématique.

Permettre l'utilisation d'un aide-mémoire personnel élaboré par l'élève en cours d'apprentissage. *

*Spécification: Au primaire, pour la compétence à Résoudre seulement.

*Spécification : En contexte d'épreuve ministérielle, le référentiel personnel ou l'aide-mémoire doit être manuscrit sur une feuille de format lettre (8 ½ X 11), à partir de la 6^e année.)

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

Mesures pouvant être offertes à tous les élèves sans indication au PI (flexibilité pédagogique). Si ces mesures sont essentielles à la réussite pour un élève, il est nécessaire de lui offrir et de l'inscrire à son PI.

Permet à l'élève de progresser

Tentée, mais ne permet pas à l'élève de progresser

Accorder sporadiquement un délai supplémentaire à l'élève qui est en voie d'accomplir la tâche.

*Spécification : En contexte d'épreuve ministérielle, 10 minutes pour la compétence Raisonner et 30 minutes pour la compétence Résoudre.

Inscrire au PI de l'élève si la mesure est récurrente et nécessaire en tout temps.

Reformuler l'énoncé sans intervenir sur la nature des concepts en jeu ni sur la complexité de la tâche.

(Ex. vocabulaire plus simple, changer l'ordre de présentation des données)

Relancer l'élève par des questions neutres à tout moment au cours de la réalisation de la tâche afin de l'amener à dégager par lui-même

certain liens entre les données et les informations importantes ou superflues (ex. Quelles informations as-tu pour résoudre le problème? -

Comment sais-tu que ce sont les bonnes informations? / Montre-moi les données que tu as utilisées pour résoudre le problème - Ces données

t'ont-elles permis d'atteindre ton but? - Comment le sais-tu?).

Autoriser l'utilisation d'un dictionnaire de traduction (papier ou numérique) pour tous les élèves en ayant le besoin, dans la langue de leur choix.

Permettre le recours à la calculatrice.

*Spécification : Pour la compétence Résoudre seulement au primaire et en tout temps dans les deux compétences au secondaire.

Pour la compétence Raisonner, permettre l'utilisation d'une table de Pythagore construite pendant l'épreuve par l'élève.

Autre:

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien n'ayant pas d'incidence sur le jugement global

À consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer, mesures d'adaptation

Permet à
l'élève de
progresser

Tentée,
mais ne
permet
pas à
l'élève de
progresser

Donner droit à l'utilisation d'un appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné).

Scripter les réponses pour l'élève (écrire uniquement ce qui est dicté par l'élève).

Permettre de rédiger de manière numérique le document préparatoire (aide-mémoire), mais l'utilisation en format papier est obligatoire au moment de l'épreuve.

*Spécification: Au primaire, le document préparatoire n'est autorisé que pour la compétence Résoudre une situation-problème.

Accorder un tiers de temps de plus

- offert avant : pour explorer le contexte de la tâche ou le vocabulaire non-mathématique ou pour déployer des stratégies d'organisation et de planification;
- offert après : pour compléter la tâche entreprise.

*Spécification : Si l'élève nécessite plus du 1/3 de temps supplémentaire, il est possible de lui offrir en l'inscrivant au PI en précisant le temps requis (ex. : 2/3 de temps de plus). Il est impératif de planifier aussi un plan d'estompage pour cette mesure. En contexte d'épreuve unique, il sera cependant nécessaire d'effectuer une demande de dérogation au ministère.

Agrandir la police d'écriture (Arial, 16 points).

*Spécification : Pour l'agrandissement des épreuves ministérielles, l'organisme scolaire doit en faire part, par écrit, au responsable de la diffusion des épreuves à la Direction de la sanction des études, au plus tard à la fin du mois de février.

Demander la transcription des épreuves ministérielles en braille (version abrégée ou intégrale).

*Spécification : Pour la transcription en braille (version abrégée ou intégrale) l'organisme scolaire doit en faire part, par écrit, au responsable de la diffusion des épreuves à la Direction de la sanction des études, au plus tard à la fin du mois de février.

Permettre l'utilisation de coquilles anti-bruit: Consultez le document *Les coquilles anti-bruit* (Ordre des orthophonistes et des audiologistes du Québec) pour plus de précisions en lien avec cette mesure adaptative.

Autre:

MATHÉMATIQUE : RÉSOUDRE ET RAISONNER

EN AMONT, il est nécessaire de VOIR MESURES universelles

Mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement global

À consigner au PI si récurrentes et impossibles à retirer

Permet à
l'élève de
progresser

Tentée,
mais ne
permet
pas à
l'élève de
progresser

Expliquer l'interprétation des données mathématiques (vocabulaire, tableaux, graphiques, etc.).

Surligner ou mettre en évidence les données utiles.

Faire des liens entre les données pour l'élève.

Structurer en sous-étapes.

Fournir les étapes de la démarche sur papier ou verbalement.

Rectifier la démarche ou le raisonnement de l'élève.

Retirer ou cibler certains concepts ou processus à traiter.

Au primaire, pour la compétence Reasonner, permettre l'utilisation de la calculatrice ou fournir une table de Pythagore complétée lorsque le but est d'observer ou d'évaluer les opérations sur les nombres.

Indiquer un ou des concepts et processus à mobiliser.

Donner des explications de manière à assurer une meilleure compréhension des concepts et processus impliqués.

Fournir une rétroaction directe et immédiate lors de l'application d'un concept (pratique guidée constante).

Modifier l'énoncé de manière à suggérer le concept ou le processus à mobiliser.

Donner un procédurier ou des modèles permettant de réaliser la situation d'application.

Simplifier les variables didactiques de manière à faire appel à des concepts et des processus en deçà des exigences du niveau d'appartenance de l'élève (ex. : varier la nature et l'ordre de grandeur des nombres.).

Organiser pour l'élève les résultats par exemple en les entourant et en les identifiant.

Fournir un cahier de réponse fournissant une partie de la démarche.

Autre: